

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 11 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes CAUSSADE Carole, DOMERC Valérie, DUFFAU Eliane, GALLATO Nathalie, MARTINEZ Christine et Mrs COTONAT Cyril, GEVAERT Jean-Marie, ESQUERRA Jean-Michel et PERES André.

Mme DOMERC Valérie est élue secrétaire de séance.

1) FINANCES

Du fait, d'une part, du retard pris sur le chantier du lotissement, des délais très longs pour l'obtention des documents administratifs émanant de la Direction Départementale du Territoire (DDT) engendrant un décalage dans la signature des ventes de 3 lots viabilisés, et d'autre part, des échéances à recouvrir en début d'exercice 2016 (Assurances, appel cotisation SIVOM), du décalage dans la perception des dotations allouées, le besoin en fond de roulement de la trésorerie de la commune nécessite de prendre une délibération afin d'ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 30 000€.

Cette dernière se traduit par un prêt sur 24 mois au taux de 1,50% avec possibilité de remboursement par anticipation.

Acception de la délibération à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents.

2) POINT PROJET CŒUR DE VILLAGE

- LOTISSEMENT :

Les dates concernant les signatures pour la vente définitive de 3 lots sont fixées comme suit et se dérouleront à Auch chez le cabinet du notaire Mr Saint-Aubin :

- Lot n°7 : 17 décembre
- Lot n°4 : 17 décembre
- Lot n°1 : 30 décembre

Un travail préparatoire à la plantation des haies servant à délimiter les lots du lotissement a été effectué. La plantation des haies se fera courant janvier.

- ACCESSIBILITE :

Le Conseil Municipal exprime son mécontentement quant au déroulement des travaux effectués par le SIVOM et précisément à l'échéancier non tenu.

Mr le Maire réitérera dès lundi, auprès du SIVOM, les doléances émises et insistera sur l'urgence (échéance fin mars) des travaux restant à être réalisés (finitions de l'accessibilité devant la mairie, axe de traversée entre le foyer et le bloc mairie, l'implantation d'une place de parking handicapée devant le logement occupé par Mme Laffitte, le changement des portes du foyer rural, l'abaissement du lavabo des toilettes du foyer).

3) POINT PROJET M.A.M.

Un rendez-vous avec la chef de projet, Mme Pellefigue (assistante maternelle de Plaisance) aura lieu le samedi 19 décembre prochain. Le dossier de la réhabilitation de l'ancienne salle de classe a été revu et renommé « Création Maison Associations » afin de le resoumettre à l'obtention de subventions.

En effet, la commune ayant déléguée la compétence « petite enfance » à la communauté des communes, le premier dossier présenté sous le nom de « Maison Assistantes Maternelles » ne pouvait bénéficier de subventions suffisantes à l'engagement du projet.

De plus, il a été rajouté aux plans initiaux, l'intégration d'une chaudière à bois déchiqueté qui alimentera les deux logements en locatif, la mairie et la deuxième salle de classe.

4) SUITE CAMBRIOLAGE

La municipalité envisage plusieurs possibilités (alarme, détecteur présence, double système de fermeture) pour sécuriser les lieux de stockage de matériels et ce pour faire suite aux récents cambriolages dont elle a été victime.

5) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- COMMISSION COMMUNICATION :

La proposition de maquettage (190€TTC) fournie par la société CAOUANE (Mme Bonnet et Mr Vergara de Ladevèze-Rivière) comportant une illustration page de garde, un logo et un modèle de page intérieure est retenue comme support pour la création d'un Livret d'Accueil à destination de tout nouvel habitant du village.

- COMMISSION VIE DU VILLAGE :

La réservation de l'animation pour le repas des seniors a été arrêté pour un cachet de 300€.

- COMMISSION BATIMENTS :

La peinture des murs à l'intérieur du foyer rural sera réalisée par l'agent communal courant janvier après le changement des portes (accessibilité).

Il est demandé par des membres du conseil le déplacement des tableaux/peintures accrochés sur le mur face nord du foyer. En réponse à cette requête, les tableaux/peintures seront exposées sous le préau de la cour du bloc Mairie.

De plus, une proposition est acceptée pour mettre en place au plafond du foyer un système d'accroche par suspension. Les travaux seront réalisés par l'agent communal.

6) CHANTIER JEUNES BENEVOLES « PATRIMOINE »

Suite à la bonne expérience relatée par la Municipalité de Gazax et Baccarisse, la commune de Ladevèze-Rivière va recevoir, fin décembre, la coordonnatrice (région Midi-Pyrénées) de l'association Concordia qui organise des chantiers internationaux bénévoles. Cette action, si elle devait se faire, ne serait que sur une perspective 2017.

7) PROJET ETUDIANTS

Le projet tuteuré de signalétique des bâtiments communaux et des chemins de randonnées confié aux étudiants en DUT Informatique et Communication a débuté. Ces derniers feront une visite sur site prochainement. Cette étude n'engendre aucun frais financier.

8) SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le rapport établi par le Préfet du Gers concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

9) QUESTIONS DIVERSES

La statue de la Vierge à l'Enfant sera placée prochainement dans le cœur de l'église Saint-Laurent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Ont signé le registre tous les membres présents.